



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

Convoqutation à l'Assemblée Générale

Port-Miou, le 7 février 2024

A MESDAMES ET MESSIEURS LES ADHÉRENTS DES CLUBS YCCC, CNPM et UPPM

Conformément à nos statuts, vous êtes convié(e) à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UNPMC qui aura lieu le :

SAMEDI 9 MARS 2024 À 10h, à la MEVA, 6 Rue Séverin Icard, à Cassis

Les procurations ne peuvent être données qu'aux adhérents à l'UNPMC (1 voix par bateau : titulaire d'une AOT ou copropriétaire).
Le nombre de procurations par adhérent est limité à 2.

Les modes de procurations sont indiqués dans le fichier joint à cette convocation (date limite fixée au 06 mars 2024 par voie postale et au 8 mars 2024 par voie électronique).

Le port du masque sera conseillé aux personnes fragiles notamment, du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition, et le pot de l'amitié aura lieu dans la cour de la MEVA, en plein air s'il ne pleut pas.

L'ORDRE DU JOUR sera le suivant :

- Approbation du CR de l'AG du 11 mars 2023
- Rapport administratif
- Rapport moral
- Rapport financier
- Coût de l'adhésion des Clubs à l'UNPMC pour 2024
- Présentation de la liste des membres représentant les clubs à l'Union Nautique
- Points sur les travaux en cours et à venir
- Plan d'Attribution des Postes à Flots
- Calendrier des activités principales de la calanque pour 2024
- Questions diverses

Toutes les questions supplémentaires doivent être adressées par écrit au Président de l'UNPMC avant le 06 mars 2023 par courrier à l'UNPMC ou par mail : unpmc.portmiou@gmail.com

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Cher(e) ami(e), l'expression de mes sentiments dévoués.

La Secrétaire Générale

Janick LE MASSON